

Mieux nourrir la France au XXIème siècle par nos territoires

Nos 12 propositions communes



Préambule

La France produit de moins en moins l'alimentation que sa population consomme : cette réalité économique et géopolitique ne remonte pas à la pandémie de SARS-CoV-2, mais elle n'est pas pour autant irrémédiable. Notre position de puissance agroalimentaire de rang mondial s'est sérieusement dégradée depuis deux décennies : division par quatre du nombre d'agriculteurs, réduction de 50% des surfaces agricoles, dumping à l'intérieur de l'UE et *a fortiori* de pays tiers dans le cadre d'accords de libre-échange... **La France pourrait perdre pour la première fois son excédent agricole en 2023 et elle a déjà perdu sa position de premier exportateur agricole et agroalimentaire au sein de l'UE en 2018** (étude économique de l'INRA, 2019). La pandémie de SARS-CoV-2 et la mise en tension du secteur agroalimentaire n'a fait que révéler un déséquilibre structurel déjà latent : non seulement la position des filières agricoles exportatrices se dégrade sur les marchés internationaux (compétitivité-prix, dumping, protectionnisme économique...), mais surtout **la France importe des produits agroalimentaires dont une partie importante pourrait être produite sur son sol, sur nos territoires.**

La restauration de la souveraineté alimentaire dans la France et l'Europe du XXI^e siècle est devenue indissociable de la réussite des transitions écologiques de notre modèle agroalimentaire, de la fourche à la fourchette. La souveraineté, c'est la maîtrise de l'ensemble de la chaîne des activités stratégiques qui s'avèrent indispensables à la vie d'une Nation. La transition écologique du modèle agroalimentaire signifie la conversion des modèles de production, de transformation industrielle, de consommation, de recyclage et de valorisation consistant à changer la nature de la croissance économique en veillant à la résilience des milieux et des écosystèmes face aux défis du changement climatique. Résoudre les vulnérabilités et les défis de transition de modèle de la Ferme France implique donc une forme de quadrature du cercle : produire plus sur notre sol, s'adapter aux attentes de la société – quand elles sont légitimes –, tout en préservant l'état écologique des agrosystèmes et des écosystèmes.

Cette « souveraineté alimentaire agroécologique » de la France s'envisage à la maille des territoires et dans une perspective de relance économique et écologique au sein de l'UE. L'action partenariale renforcée entre les Régions, les Départements et les Intercommunalités d'une part et les COOP d'autre part s'avère donc cruciale pour réussir concrètement à restaurer notre puissance productive dans l'agroalimentaire tout en respectant les engagements européens et internationaux de la France : Green New Deal européen, Farm To Fork et nouvelle PAC, Accords de Paris de 2016 sur le Climat. **Régions, Départements et Intercommunalités agissent de manière structurante sur les systèmes agricoles et agroalimentaires**, sur l'aménagement durable des territoires, sur la production décentralisée d'énergies vertes, sur le développement rural dans une logique de projets locaux. **Les 2.300 COOP rassemblées dans La Coopération Agricole sont, des entreprises territoriales du secteur agroalimentaire**, présentes sur l'ensemble du continuum de la fourche à la fourchette, transversales à toutes les productions d'alimentation et disposant d'une capacité d'entraînement sur des nouvelles pratiques auprès des agriculteurs comme des industriels et des consommateurs eux-mêmes. Les convergences entre les collectivités territoriales assurant le lien entre les financements de l'UE et le développement local et les COOP capables d'agir à la maille de l'exploitation comme de la filière sont donc cruciales pour mieux nourrir la France au XXI^e siècle par ses territoires.

Pour nourrir, il faut produire. Mais pour « verdier » aussi, il faut produire. Au motif d'une urgence écologique bien réelle, la production de notre alimentation se retrouve prise en étau, sous le feu d'injonctions paradoxales. Le projet de loi issu de la Convention citoyenne pour le Climat en est un parfait exemple. **La France est devenue un pays exportateur de produits agricoles et importateur de produits agroalimentaires à plus forte valeur ajoutée, dont une grande partie pourrait être produite sur nos territoires.** Le défi est double : augmenter la puissance productive agricole et agroalimentaire sur les postes déficitaires à l'échelle de nos bassins de vie et de notre pays tout en décuplant les investissements publics et privés pour accompagner les transitions agroécologiques (adaptation des cultures de céréales ou fruits et légumes au changement climatique, réduction des intrants et introduction de biocontrôles, innovation génétique pour la diversité variétale dans les céréales, innovations sociales et technologiques telles que robotisation et agriculture de précision, valorisation et production de services écosystémiques sur les exploitations d'élevage...).

Mieux nourrir la France par les territoires suppose également d'œuvrer à la réindustrialisation pour assurer cette reconquête de marchés agroalimentaires et développer l'emploi industriel sur nos territoires périurbains et ruraux. Une enquête de Familles Rurales publiée le 31 mars 2021 établit que l'opinion publique considère que la réindustrialisation sur des biens essentiels comme l'alimentation serait propice à la redynamisation des zones rurales (93% pour l'ensemble des Français, 94% pour les ruraux).

Mieux nourrir la France par les territoires, c'est aussi œuvrer de concert, entre élus locaux et acteurs économiques du secteur agroalimentaire, à trouver les conditions d'une acceptabilité politique et sociale de la restauration de notre souveraineté alimentaire « verdie ». La résolution des vulnérabilités du modèle agroalimentaire français est soumise à une série d'injonctions paradoxales kafkaïennes que les confinements successifs de la pandémie de SARS-CoV-2 sont venus exacerber : « produire et consommer local », mais avec des exploitations éloignées des habitats ; « sortir des pesticides », mais en ne développant pas suffisamment la R&D, par exemple sur les innovations génétiques dans les cultures ; « mieux rémunérer les agriculteurs », mais en préservant les marges de la grande distribution et sans augmenter les prix à la consommation ; « renouveler les générations d'agriculteurs », mais privilégier l'urbanisation résidentielle au foncier agricole ; « relocaliser des produits agricoles et alimentaires que la France importe », mais en réduisant les surfaces agricoles utiles dans la nouvelle PAC...

Mieux nourrir la France au XXI^e siècle par ses territoires, c'est rechercher un nouveau compromis économique et politique entre l'État, l'Union Européenne, les collectivités territoriales et les acteurs économiques du monde agricole et rural. L'Assemblée des Départements de France, Régions de France et La Coopération Agricole ont ainsi travaillé à une plateforme de 12 propositions communes pour :

- (1) mieux organiser la production de l'alimentation selon les attentes des territoires et des consommateurs
- (2) accélérer la transition écologique de la production agricole et agroalimentaire
- (3) consommer une alimentation de qualité produite localement.

Douze propositions et pistes d'actions pour que la France retrouve son rang de « grenier vert de l'Europe » au XXI^e siècle, à condition de miser sur l'intelligence collective des acteurs de nos territoires vivants.

AXE N°1: ORGANISER LA PRODUCTION DE L'ALIMENTATION POUR RÉPONDRE AUX DEMANDES DES TERRITOIRES ET DES CONSOMMATEURS

Nos objectifs communs :

Le modèle agroalimentaire français existe grâce aux territoires sur lesquels l'alimentation est produite, distribuée, consommée. Les bassins de production de l'alimentation sont aussi des bassins de vie socio-économique et des bassins d'emplois, avec leurs spécificités et leurs vulnérabilités. Pour mieux agir, les collectivités territoriales et les COOP doivent renforcer leurs partenariats dans la politique agroalimentaire, dans la redynamisation de l'emploi agricole et industriel, dans la préservation des milieux naturels. L'adaptation des filières agricoles et agroalimentaires aux attentes des citoyens et des consommateurs requiert cette collaboration accrue avec les élus locaux. À l'inverse, le rôle des collectivités territoriales dans la reconquête des marchés agroalimentaires implique un meilleur alignement des politiques d'aménagement du territoire et de soutien économique et commercial aux entreprises du secteur.

Propositions :

1. Établir des **contrats régionaux de filières agroalimentaires** avec les acteurs économiques de l'amont, de l'aval et les collectivités territoriales, sur la base d'un diagnostic des forces et vulnérabilités du bassin de vie socio-économique et d'un soutien financier des Régions, Départements et EPCI à la correction des déséquilibres du modèle alimentaire
2. Encourager la **structuration collective de production de l'alimentation** par un bonus financier des Régions (via les fonds européens FEADER et Leader Europe) aux exploitations engagées dans les démarches collectives telles que les coopératives
3. Soutenir les **filières agricoles et agroalimentaires exportatrices** en proposant aux entreprises du secteur un guichet unique des Régions, en lien avec les Départements pour le commerce extérieur
4. Engager des partenariats entre les collectivités territoriales et les COOP sur **l'attractivité des métiers de l'agroalimentaire sur les bassins d'emplois** (plans de formation avec d'autres entreprises industrielles sur des métiers de la logistique et de la maintenance, participation des Régions au compte personnel de formation pour l'acquisition de compétences dans la transition écologique du secteur agricole, orientation (nouvelle compétence des Régions) vers les métiers du secteur agricole et agroalimentaire, campagnes de communication et de promotion des métiers de l'alimentation avec l'enseignement agricole...)

AXE N°2: ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES MODÈLES DE PRODUCTION AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE

Nos objectifs communs :

La transition agroécologique du modèle français sera réussie par l'action de proximité des organisations économiques collectives de l'agroalimentaire et des collectivités territoriales qui les soutiennent. Cette conversion écologique du modèle agroalimentaire nécessite des investissements de R&D&I sur l'amont agricole pour adapter les pratiques au changement climatique et à la résilience des écosystèmes, des investissements sur la puissance productive à surface agricole stable (voire réduite), des investissements sur les nouveaux modes de fabrication et de distribution de l'alimentation, des modèles de rémunération des services écosystémiques des exploitations agricoles. La création du Fonds pour la Transition agroécologique en récupérant les crédits du PIA-4 dans un nouvel établissement public national avec une autorité de gestion et un guichet de financement confié aux Régions serait la pierre angulaire d'une stratégie de restauration de notre souveraineté alimentaire et d'accélération de la transition agroécologique. La généralisation des Green Deals régionaux, en cohérence avec l'agenda européen, contribuerait également à cette action territoriale pour la transition agroécologique sur le seul échelon pertinent : le bassin de vie socio-économique.

Propositions :

5. Créer un **Fonds public de Transition agroécologique** récupérant dès maintenant les crédits du PIA-4 consacrés au secteur agroalimentaire et pérennisé par des recettes fiscales (taxes affectées, fiscalité écologique...). Un Fonds constitué en un nouvel établissement public national avec **autorité de gestion et guichet confiés aux Régions** pour orienter les projets stratégiques et déployer les subventions directes aux exploitations, COOP et entreprises agroalimentaires
6. Renforcer la **part des subventions régionales des CPER pour les projets de transition agroécologique** portant par exemple sur l'adaptation des cultures au changement climatique, la gestion de la ressource en eau, l'expérimentation de biocontrôles, la préservation de la biodiversité, la réduction des intrants
7. Mutualiser les efforts des collectivités territoriales et des COOP pour la **sécurisation de la ressource en eau** dans le cadre des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) sur la constitution de réserves stratégiques, la réutilisation des eaux usées de l'industrie agroalimentaire pour l'irrigation, la résolution des conflits d'usages de l'eau
8. Impliquer les exploitations agricoles dans la constitution d'une **autonomie énergétique des bassins de vie** grâce à la production d'énergies renouvelables, au dé plafonnement de la part des produits agricoles éligibles à la méthanisation lorsque pertinent, à la décarbonation des circuits d'approvisionnements (fret, circuits courts...)

AXE N°3 : CONSOMMER UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ PRODUITE LOCALEMENT

Nos objectifs communs :

Faire ses courses alimentaires est un choix politique au quotidien. Les collectivités territoriales et les COOP ont le devoir de rendre possible ce choix en développant une offre à la consommation d'une alimentation de qualité produite localement et durable. La responsabilité des collectivités territoriales réside dans le levier de la commande publique pour la restauration collective relevant de son ressort : cuisines centrales, cantines scolaires, centres hospitaliers, établissements médico-sociaux... À ce titre, les projets alimentaires menés par des collectifs d'agriculteurs et des COOP visant à offrir une alimentation locale, durable, de qualité et accessible au plus grand nombre – aussi bien en restauration collective publique que dans la restauration hors domicile (RHD) commerciale – méritent d'être soutenus prioritairement par les collectivités territoriales. La mise en cohérence du cahier des charges des « marques territoriales » sur l'origine des produits agricoles bruts utilisés dans la fabrication de l'alimentation « de terroir » constituerait un premier acte politique

Propositions :

- 9. Intégrer les COOP à la gouvernance des PAT** pour participer à l'élaboration de systèmes locaux de production, distribution et consommation de l'alimentation et élargir les compétences à la transition écologique et énergétique des territoires
- 10. Intensifier l'approvisionnement local, durable et de qualité de la restauration collective publique** (cantines scolaires, services publics, hôpitaux et établissements médico-sociaux...) en **revalorisant les budgets des collectivités territoriales** et en ajoutant **le critère « origine France garantie »** aux produits alimentaires biologiques et sous signes officiels de qualité fixés dans le cadre de la loi EGALIM
- 11. Conditionner la commercialisation sous « marques territoriales »** soutenues par les Régions, les Départements et les Intercommunalités à l'utilisation de produits agricoles bruts origine locale garantie
- 12. Renforcer la priorité à « l'agrotourisme » dans les plans de développement touristique** des Régions et des Départements, en s'alignant sur les projets des acteurs du développement local (Pays et PETR, pôle d'excellence rurale...)



